

Bordeaux, lundi 19 mars 2018



Secrétariat de Direction

Dossier suivi par  
Mme BARREAU

Téléphone  
05.56.69.35.95

Télécopie  
05.56.39.80.52

Mél  
ce.0332445d@ac-bordeaux.fr

Rue Jean Hameau  
BP 233

33028 BORDEAUX Cedex

Fabrice DEBSKI,  
Proviseur

à

Mesdames et Messieurs  
Les Chefs d'Etablissement

**Objet : Procédure AFFELNET 1<sup>ère</sup> : Stages Passerelles**

Mesdames, Messieurs les Chefs d'Etablissement,

Dans le cadre des actions d'orientation liées à la réversibilité des parcours des lycéens de 2<sup>nde</sup> GT ou 1<sup>ère</sup> GT, le Lycée des Métiers de l'Automobile Alphonse Beau de Rochas propose des stages passerelles de ses formations :

**4 mercredis après-midi en mai (2, 09, 16 et 23 mai)**

<i>Filières Proposées</i>	<i>Diplômes préparés</i>
<b>MAINTENANCE de VEHICULES</b>	CAP 2 ans Option Véhicules Particuliers
	CAP 2 ans Option Véhicules Transports Routiers
	Bac Pro 3 ans Option A Véhicules Particuliers
	Bac Pro 3 ans Option B Véhicules Transports Routiers
	Bac Pro 3 ans Option C Motocycles
<b>REPARATION des CARROSSERIES</b>	CAP 2 ans Réparation des Carrosseries
	Bac Pro 3 ans Réparation des Carrosseries
<b>PEINTURE en CARROSSERIE</b>	CAP 2 ans Peinture en Carrosserie
<b>VENTE (Spécialité Automobile)</b>	Bac Pro 3 ans Vente ( <i>Spécialité Automobile</i> ) (Prospection-Négociation-Suivi Clientèle)

Les élèves sont accueillis selon deux modalités successives :

- Etape 1 : 13h-17h (Travaux Pratiques)
- Etape 2 : 13h-16h (Analyse Fonctionnelle) *Vente non concerné*

**ATTENTION ! Seules les formations Bac PRO** sont concernées par cet accueil en stages passerelle. **Les formations en CAP** sont données ici pour information.

Vous voudrez bien remplir la fiche de candidature jointe à cet envoi et la renvoyer par mail au secrétariat du Lycée pour enregistrer la candidature de vos élèves. Une date d'accueil vous sera proposée avec l'envoi d'une convention. Celle-ci devra être remise, complétée et signée, au Lycée le jour du stage.

A l'issue du stage, un mini-bilan sera effectué et servira de base à l'obtention du Bonus prévu dans la procédure AFFELNET 1<sup>ère</sup>. Il sera transmis à l'établissement d'origine pour information.

Très cordialement,

Fabrice DEBSKI

Proviseur